



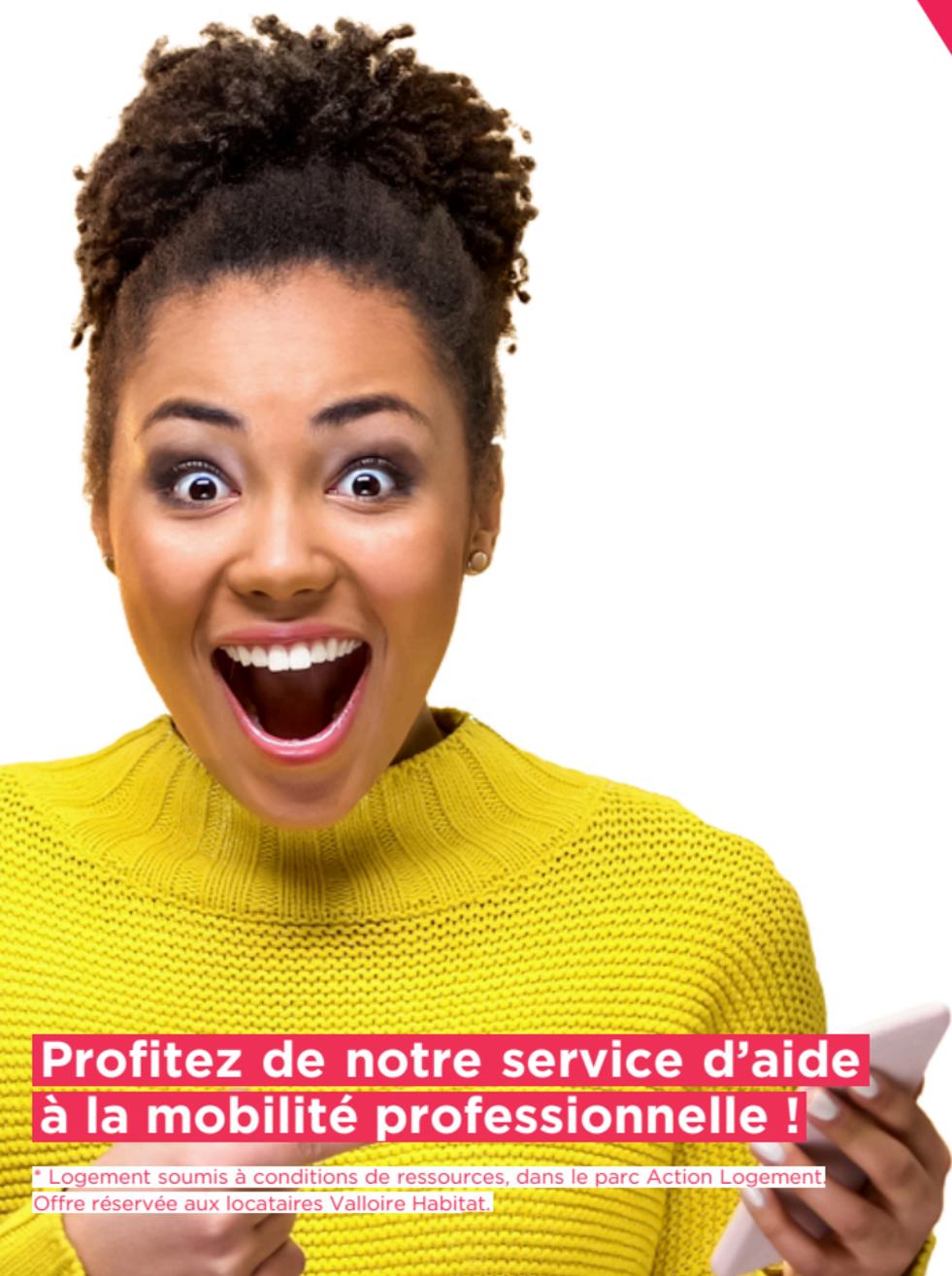
LOCATAIRE VALLOIRE HABITAT

VOUS CHERCHEZ UN

LOGEMENT ABORDABLE*

PRÈS DE VOTRE

FUTUR TRAVAIL ?



**Profitez de notre service d'aide
à la mobilité professionnelle !**

* Logement soumis à conditions de ressources, dans le parc Action Logement.
Offre réservée aux locataires Valloire Habitat.

DÉCOUVREZ LE SERVICE D'AIDE À LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE DANS LE PARC ACTION LOGEMENT !

VOUS ÊTES ?

Locataire de Valloire Habitat et en situation de mobilité professionnelle (accès à l'emploi, mutation), en CDD/CDI, dans une entreprise privée d'au moins 10 salariés.

VOUS RECHERCHEZ _

Un logement (soumis à conditions de ressources) du parc Action Logement, dans une nouvelle région, pour une situation de mobilité professionnelle. Le nouvel emploi doit se situer à **plus de 70 km du logement actuel ou à au moins 1h15 de trajet.**

UN SERVICE DEDIE A LA MOBILITE



Un conseiller vous accompagne dans votre projet :

- **Recueil et qualification du besoin**
- **Recherche et proposition de logements**
- **Visite de logements**
- **Signature du bail**
- **Aide à l'accès au logement** comme l'AVANCE LOCA-PASS® d'Action Logement un prêt sans frais ni intérêt, pour financer le dépôt de garantie demandé à l'entrée dans les lieux.

COMMENT ?

Si vous êtes éligible et afin d'obtenir un rendez vous, contactez directement votre conseiller mobilité par mail : **mobilite@valloire-habitat.com**

**Un crédit vous engage et doit être remboursé.
Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.**

Les aides et prêts Action Logement sont soumis à conditions et octroyés sous réserve de l'accord d'Action Logement Services.

Ils sont disponibles dans la limite du montant maximal des enveloppes fixées par les réglementations en vigueur.

L'AVANCE LOCA-PASS® est une marque déposée pour le compte d'Action Logement.